

Communiqué de presse

Saint-Malo, le 9 avril 2021



- Appel à candidature - Révélation Adagp / Quai des Bulles 2021

Le festival Quai des Bulles s'associe à l'ADAGP, société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques, pour valoriser et encourager le travail des jeunes auteurs de bande dessinée. Une somme de 5000 euros, un portrait filmé et diffusé sur le site d'Arte et une campagne de communication sur les réseaux de Quai des Bulles et de l'ADAGP constituent la dotation de ce prix.



La sélection

En juin 2021, un jury composé d'organisateurs de Quai des Bulles et de professionnels sélectionne dix auteurs, répondant aux critères d'éligibilité suivants :

- auteur complet sur le livre sélectionné (dessin + scénario);
- travaillant ou résidant en France ;
- · ayant publié professionnellement 3 albums maximum ;
- dont au moins un entre le 1er juin 2020 et le 31 mai 2021.

Pour candidater, il suffit d'envoyer à l'association Quai des Bulles le(s) livre(s) qui correspondent à ces critères, avant le 3 juin 2021!

A l'issue de la sélection, un jury composé d'artistes, de journalistes et de professionnels désignera le grand lauréat. Le vainqueur sera célébré pendant le prochain festival Quai des Bulles.

Les derniers lauréats des Révélations BD :

2020 : Agnès Hostache, Nagasaki, Editions Le Lézard Noir

2019: Eric Feres, Sabre, éditions Dargaud

2018: Aniss El Hamouri, Comme un frisson, éditions Vide Cocagne



Plus de 1 100 auteurs de BD et de manga sont membres de l'ADAGP, qui perçoit et répartit les droits collectifs qui leurs sont dus (droits de photocopie, rémunération pour copie privée, télévision par câble, prêt en bibliothèque, usages pédagogiques...).

Créée en 1953 par des artistes, l'ADAGP représente 170 000 auteurs de tous pays, dans toutes les disciplines des arts visuels : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, graffiti, création numérique, art vidéo.

Forte d'un réseau mondial de près de 50 sociétés soeurs, l'ADAGP gère l'ensemble des droits patrimoniaux reconnus aux auteurs (droit de suite, droit de reproduction, droit de représentation, droits collectifs), pour tous les modes d'exploitation: livre, presse, publicité, produits dérivés, expositions, ventes aux enchères et en galerie, télévision, vidéo à la demande, sites Internet...

L'ADAGP encourage la scène créative en initiant et/ou en soutenant financièrement des projets propres à valoriser les arts visuels et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

Contacts:

QUAI DES BULLES

Florian AUBIN / Directeur opérationnel Association Quai des Bulles - BP 40652 35406 Saint-Malo Cedex 02 85 85 65 30 - florian@quaidesbulles.com

ADAGP

Marlène CHALVIN Responsable Communication 01 73 79 56 41 - marlene.chalvin@adagp.fr